

LES UNITÉS D'ACCUEIL : un patrimoine rénové et entretenu
pour permettre à chacun de passer une semaine de vacances à petit prix.



Une unité d'accueil (UA), c'est un **lieu de séjour à caractère social** géré par des bénévoles, **ouvert aux adhérents de la FNASCE**. Il existe quelque 330 UA en France réparties sur tout le territoire ainsi que dans les DOM. Les maisons cantonnières, de gardiens de phare, éclusières, les appartements ainsi que les chalets, offrent une possibilité d'hébergement de 2 à 25 personnes.

Au sein de notre ministère, nous avons la chance, grâce à l'implantation de nos différents services répartis sur tout l'hexagone (mer, ville, campagne, montagne), de pouvoir bénéficier de bâtiments mis à notre disposition par convention DDT/ASCEE.

Ces mêmes locaux peuvent également servir de **logements relais** aux nouveaux arrivants ou répondre à des situations d'urgence dans le cadre des actions d'entraide.

Le site de la FNASCE
www.fnasce.org

Accès à l'annuaire des unités d'accueil
http://fnasce.free.fr/ua/ua_acces.php
L'identifiant et le mot de passe
sont sur votre carte d'adhérent

 **FNASCE** couleur passion **2009~40 ans de lien social durable !**

Directeur de la publication : Dominique MICLO
Comité de rédaction : Eliane Hocke, Claudine Oberlé, Colette Zabicki
Conception graphique : Sylvie Caillebotte
Impression : DDT 68



L'ASCEE 68, c'est

A comme

Association

Elle est animée par des bénévoles, dynamiques, altruistes et efficaces.

S comme

Sport

Un éventail de disciplines sportives, des challenges nationaux, régionaux ou locaux, séjours ski, sorties raquettes, VTT...

C comme

Culture

La culture a mille et une facettes ! Groupe de lecteurs, sorties adultes, enfants, familles, séance hebdomadaire de yoga.

E comme

Entraide

Entraide matérielle ou morale, c'est le rapprochement d'individus au-delà des barrières hiérarchiques ou sociales.

E comme

Écologie

L'association regroupe au départ les agents de l'ex-ministère de l'Équipement et accueille tous les agents des « nouveaux » services : DDT, DIR, SN...

Fédération Nationale des Associations Sportives, Culturelles et d'Entraide - FNASCE

La FNASCE est née en 1969.

Elle regroupe aujourd'hui **60 000 adhérents** au sein de **115 ASCEE** réparties en 18 régions. Son comité directeur est composé de 19 membres au plus, en poste dans toute la France.

Ouverte, entreprenante, tout en préservant son indépendance politique, syndicale, confessionnelle **et son autonomie**, garante de sa crédibilité, elle défend les intérêts des associations adhérentes et **organise des rencontres nationales sportives** pouvant attirer jusqu'à 800 participants (challenges de football, tennis de table, volley-ball, bowling, ski, cyclisme, pétanque, tennis, etc.) et culturelles (manifestations et concours, festival, etc...).

Elle organise également des **séjours et rencontres pour les enfants** et participe financièrement à l'**aménagement d'unités d'accueil, aide à la création d'activités nouvelles** dans les ASCEE ainsi que des **voyages pour les retraités, fédère les actions collectives destinées à venir en aide** aux sinistrés de catastrophes naturelles ou lutter contre les maladies telles que la Myopathie, la Mucoviscidose ou le Sida et **organise des actions de promotion sur les thèmes d'intérêt général** (sécurité routière, etc...).

De plus, elle assure un rôle primordial pour la **formation des animateurs, gestionnaires**, indispensable au bon fonctionnement de chaque ASCEE. Elle a mis en place en 2000, un **site intranet** visible en extranet facilitant la communication avec les responsables d'ASCEE et leurs adhérents et un **site internet** depuis septembre 2006.

Chaque année, les représentants délégués par chaque ASCEE se réunissent en **congrès** pour donner quitus à l'exercice écoulé, renouveler le tiers sortant du comité directeur fédéral, **échanger leurs expériences** en ateliers, **définir des orientations et des stratégies** en commissions, **donner** en assemblée générale **leur avis sur le fonctionnement** de la Fédération et **voter les budgets** prévisionnels.

La Fédération **rassemble une multitude d'associations que des buts communs rapprochaient**. Elle les représente au niveau national auprès des organismes officiels, **défend leurs droits**, leur permet de garder un contact permanent les unes avec les autres et enrichit leur vie associative en organisant des activités avec elles et pour elles.

Les associations de la FNASCE sont présentes dans toute la France, leurs activités sont avant tout locales, enracinées dans leur contexte régional.

LE temps fort de notre association est l'organisation de l'**arbre de Noël**. Autour du spectacle et du goûter, pour tous les enfants du ministère en poste dans le département, cet événement permet de rassembler tous ceux qui, un jour, ont porté les couleurs de l'Équipement et qui travaillent aujourd'hui dans les nouveaux services (DDT, DIR, DREAL, VNF...)



L'ENTRAIDE

Elle reste une des vocations les plus importantes de l'ASCEE. **Aide, réconfort, don de son temps ou de finances** sont ses mots clés. Aisées ou difficiles, se sont des tâches valorisantes. Elle comprend toutes les aides matérielles ou morales apportées par notre ASCEE.

LES AIDES FINANCIÈRES

- **avances remboursables** : en liaison avec l'assistance sociale, des aides sous forme d'avances remboursables sans frais, peuvent être accordées aux adhérents rencontrant des difficultés financières ;
- **séjours gratuits** : également en lien avec le service social, des séjours gratuits dans une unité d'accueil sont proposés aux familles ayant de faibles ressources et qui en font la demande (dossier à faire à l'automne pour l'été suivant) ;
- **chèques vacances** : l'ASCEE 68 est affiliée à l'agence national des chèques-vacances. Toutes les activités qu'elle propose peuvent être payées par ce moyen ;
- **aide financière individuelle pour séjour enfant** (CGCV ou organisés par les ASCEE) ;
- **aide au transport pour les séjours gratuits** ;
- **aide financière individuelle pour participer aux manifestations nationales** ;
- **aide exceptionnelle suite à catastrophe naturelle ou sinistre.**

Les régions

1 - Antilles-Guyane

ASCEE 971 - ASCEE 972 - ASCEE 973

2 - Aquitaine

ASCEE 24 - ASCEE 33 - ASCEE 33 cete -
ASCEE 40 - ASCEE 47 - ASCEE 64

3 - Auvergne

ASCEE 03 - ASCEE 15 - ASCEE 19 - ASCEE 43
ASCEE 63

4 - Bourgogne - Franche-Comté

ASCEE 10 - ASCEE 21 - ASCEE 25 - ASCEE 39
ASCEE 52 - ASCEE 58 - ASCEE 70 - ASCEE 71
ASCEE 89

5 - Bretagne

ASCEE 22 - ASCEE 29 - ASCEE 35 - ASCEE 56

6 - Centre

ASCEE 18 - ASCEE 28 - ASCEE 36 - ASCEE 37 -
ASCEE 41 - ASCEE 45

7 - Est

ASCEE 08 - ASCEE 51 - ASCEE 54 - ASCEE 55 - ASCEE 57 - ASCEE 67 - ASCEE 68 - ASCEE 88 - ASCEE90

8 - Ile-de-France

ASCEE 75 ac - ASCEE 75 dreif - ASCEE 75 lcpc - ASCEE 75 pap/sn - ASCEE 75 sétra - ASCEE 77 - ASCEE 78 - ASCEE 91 - ASCEE 92 - ASCEE 93 - ASCEE 94 - ASCEE 94 inrets - ASCEE 94 cetmef - ASCEE 95

9 - Languedoc-Roussillon

ASCEE 11 - ASCEE 30 - ASCEE 34 - ASCEE 34 smnr - ASCEE 48 - ASCEE 66

10 - Limousin - Poitou-Charentes

ASCEE 16 - ASCEE 17 - ASCEE 23 - ASCEE 79 - ASCEE 86 - ASCEE 87

11 - Midi-Pyrénées

ASCEE 09 - ASCEE 12 - ASCEE 31 - ASCEE 31 snt - ASCEE 32 - ASCEE 46 - ASCEE 65 - ASCEE 81 -
ASCEE 82

12 - Nord

ASCEE 02 - ASCEE 59 - ASCEE 60 - ASCEE 62 - ASCEE 80

13 - Normandie

ASCEE 14 - ASCEE 27 - ASCEE 50 - ASCEE 61 - ASCEE 76 - ASCEE 76 cete

14 - Océan Indien

ASCEE 974 - ASCEE 976

15 - PACA - Corse

ASCEE 04 - ASCEE 05 - ASCEE 06 - ASCEE 13 - ASCEE 13 ente - ASCEE 13 cete - ASCEE 2A - ASCEE 2B -
ASCEE 83 - ASCEE 84

16 - Pays-de-la-Loire

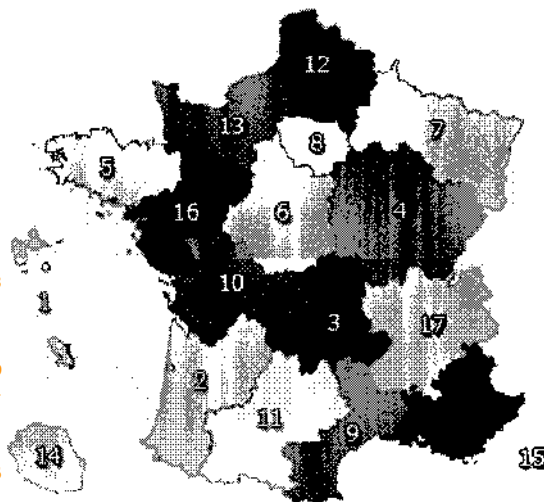
ASCEE 44 - ASCEE 44 cete ouest - ASCEE 49 - ASCEE 53 - ASCEE 72 - ASCEE 85

17 - Rhône-Alpes

ASCEE 01 - ASCEE 07 - ASCEE 26 - ASCEE 38 - ASCEE 42 - ASCEE 69 - ASCEE 73 - ASCEE 74

Saint-Pierre et Miquelon

ASCEE 975



Dans les **départements 57, 67 et 68**, les ASCEE ne sont pas régies par la loi de 1901, mais **dépendent de la loi du 19 avril 1908** et des **articles 21 à 79III du Code civil local** (héritage dû à l'annexion de ces régions par l'Empire allemand entre 1870 et 1918) :



« Une association de droit local inscrite dispose d'une **capacité juridique étendue**. Celle-ci permet d'accomplir tous les actes de la vie juridique (achat, vente, location, embauche,...), de recevoir des dons et legs, ainsi que de posséder et d'administrer tout bien mobilier ou immobilier, même sans lien direct avec son objet. En revanche, une association « loi 1901 » ne jouit que d'une capacité limitée à son objet. **En contrepartie** de la capacité juridique plus étendue des associations de droit local, **un double contrôle (judiciaire et administratif) est opéré sur les statuts et l'objet** avant l'inscription au registre des associations. »



Le **comité de l'ASCEE 68** comprend : un Président – un 1^{er} Vice Président parmi les trois VP – un Vice Président Sport – un Vice Président Culture – un Vice Président Entraide – un Secrétaire – un Secrétaire adjoint – un Trésorier – un Trésorier adjoint – 7 assesseurs.

Les noms des membres du comité et le trombinoscope sont publiés sur le site de l'ASCEE68, accessible par le site de la FNASCE et le site intranet de la DDT 68.

Le comité est renouvelé par tiers chaque année au moment de l'Assemblée Générale (AG) ; le nouveau comité procède à l'élection du comité directeur après chaque renouvellement. Il se réunit en moyenne tous les deux mois. Les assesseurs et réviseurs aux comptes, désignés lors de l'AG peuvent se présenter deux fois.

L'ASCEE comprend des **responsables de section** : VTT – Pêche – Tennis de table – Yoga – Retraité

Le comité s'appuie sur des **correspondant(e)s** : un dans chaque service, leur rôle est crucial.

Les **membres** s'acquittent d'une **cotisation annuelle** qui varie selon son appartenance. A titre d'exemple, en 2011, le tarif est de 16 € pour les membres appartenant à la DDT – DREAL – SERVICE NAVIGATION – DIR – Conseil Général 68 (ex-agents DDE) et de 24 € pour les membres extérieurs. Les tarifs sont modulés pour les retraités, veufs et veuves de retraités.

Les retraités : il leur est proposé la possibilité de participer à toutes nos manifestations, aux voyages etc... Ils sont destinataires de toutes les informations ASCEE/FNASCE par le biais de leur correspondant.

L'association est composée de **trois sections principales** qui sont :

LE SPORT

L'activité sportive prend chaque année une place importante au sein de notre ASCEE. Elle permet aux adhérents sportifs de passer des moments agréables chacun dans leur discipline respective.

La section sportive de l'ASCEE 68 propose les activités locales suivantes : **VTT, pêche, tennis de table**. A savoir que cette liste n'est pas exhaustive !

Avec les **challenges régionaux et nationaux** (bowling, football, pétanque, voile, VTT, cross, cyclisme, tennis), nos joueurs affrontent des équipes d'autres ASCEE de France lors de ces compétitions et obtiennent des résultats honorables.

Les participants peuvent recevoir une aide financière de l'ASCEE.

L'organisation de **séjours ski** adultes (début janvier) et enfants (vacances de Pâques) comble les amoureux de « l'or blanc »... La réussite de ces deux séjours se traduit par la fidélisation de ses participants d'une année sur l'autre !

LA CULTURE

Les activités culturelles sont présentes également au **niveau national, régional et local**. Ces manifestations, dont la liste n'est pas non plus exhaustive, qui tout en restant sous l'égide d'heures de loisirs rentrent bien souvent dans l'esprit culturel de nos associations.

Au niveau local, l'organisation de **sorties journalières « enfants » ou « familiales »** (salons, visites de villes...) séduit petits et grands.

Notre association peut apporter une participation financière pour diverses manifestations et offre une **billetterie** à coût réduit (cirque, cinéma, spectacles...).

Chaque année, des **jeux et concours** sont organisés par la FNASCE (poésie, photo, dessin, mots croisés, scrabble, sudoku...). Il y a généralement une thématique unique pour l'ensemble des concours. **Pour 2011, c'est « les aventuriers »**. Ces concours mettent en avant un réel vivier de collègues et amis talentueux et passionnés !

Les **achats groupés** : ce principe permet aux adhérents d'obtenir des prix concurrentiels pour des produits de qualité (vin, champagne...)

ORGANISATION

Entre la FNASCE et les ASCEE existe un **niveau régional**. Ce niveau est en général, mais pas toujours, calqué sur le découpage administratif des régions. Il existe à ce jour, **17 régions** auxquelles s'ajoute Saint-Pierre et Miquelon.

La **région Est** regroupe les ASCEE des Ardennes, de la Marne, de la Meurthe et Moselle, de la Moselle, du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, des Vosges et du Territoire de Belfort.

A la demande de la FNASCE, le COGER (Collectif de Gestion de la Région) a été dissout début 2011. Il sera remplacé par une association intitulée **URASCE-EST** (Union Régionale des ASCEE). Cette structure est un **forum d'échange et d'organisation des activités internes à la région**. Elle dispose désormais de la personnalité juridique.

FONCTIONNEMENT

Les neuf ASCEE représentées par leur président désignent, pour un mandat de trois ans renouvelables, le **bureau**, composé :

- d'un(e) président(e),
- d'un(e) vice président(e),
- d'un(e) trésorier(e),
- d'un(e) secrétaire.

Toute personne appartenant au comité directeur d'une ASCEE et mandatée par le comité de son ASCEE peut être candidat(e) (statuts fédéraux). Un(e) vérificateur (trice) aux comptes est élu(e) chaque année.

Comme toute association, l'URASCE est régi par des **statuts**. C'est la structure administrative de la région.

Elle tient une **assemblée générale annuelle** lors de la première réunion de l'année. Cette AG examine et valide le bilan de l'année passée, qui est ensuite envoyé à la FNASCE. Elle dispose d'un compte bancaire. Son budget est alimenté par des aides forfaitaires de la fédération et le fond d'aide aux régions (FAR) versé par les ASCEE. Elle règle ses dépenses de fonctionnement et **verse une aide forfaitaire aux ASCEE organisatrices de manifestations régionales**.

Les ASCEE se réunissent deux fois par an, en général en mars et octobre. Chaque ASCEE organise à tour de rôle la réunion.